

Publié le 14/12/2020 à 14:41

La Clède à Alès prend en charge les auteurs de violences conjugales

ABONNES



Michel Bouquet (à g) et son équipe. MIDI LIBRE - G. L.

Société, Gard, Alès

Cela fait des décennies que les équipes de l'association La Clède à Alès accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences.

Pour cela, elle met, entre autres, à disposition des hébergements d'urgence ainsi qu'un accueil de jour qui "reçoit en moyenne chaque année près de 150 femmes victimes de violences". Elles trouvent là un lieu d'écoute et de convivialité où elles ont à disposition un espace informatique et où elles peuvent échanger avec un travailleur social dans la plus stricte confidentialité.

"Notre but est de les accompagner et de les orienter en leur donnant notamment les outils qu'il existe en matière de droit. Mais aussi et surtout, nous les aidons à prendre conscience de ce qu'elles sont réellement afin d'évacuer la culpabilité dans laquelle, le plus souvent, elles se sont enfermées depuis des années et qui les empêche d'avancer", souligne Matthieu Cieplinski en charge de l'accueil de jour.

Pour éviter la récidive !

Mais depuis près d'un an maintenant, l'association prend également en charge les partenaires violents, en pré comme en post sentenciel, autrement dit avant comme après une décision de justice. "Nous sommes persuadés qu'il faut mener des actions auprès des auteurs de violences conjugales, et cela afin notamment de prévenir la récidive des comportements violents. Mais cette initiative a surtout pour but de protéger au mieux les victimes", explique Michel Bouquet, le directeur général de l'association.

Pour cela, la Clède a créé sur Alès une structure totalement indépendante composée d'équipes et de lieux d'accueil spécifiques. "Nous menons avec eux des stages de responsabilisation d'une durée de cinq jours en présence notamment de deux psychologues. Il y est tout d'abord fait un rappel à la loi ; ensuite, il y est évoqué la place des victimes, femmes mais aussi enfants, la question du genre, la prise de conscience de leurs comportements..." Ces interventions auprès des auteurs de violence sont complémentaires des actions en justice, et elles ne sont en aucun cas une alternative à l'application de la loi.

"Un stage coûte en moyenne 8 000 €"

À ce jour, une trentaine d'auteurs de violences conjugales ont déjà participé à ce stage. "Le retour d'expérience est plutôt satisfaisant, assure Vincent Meynier, le directeur adjoint. Certains participants demandent même de pouvoir continuer le suivi, tandis que d'autres se portent volontaires pour y participer." Fort de cette approche et de ses résultats, l'association alésienne devrait mettre en place sur Nîmes un dispositif identique au cours du mois de février.

Mais la question importante qui se pose aujourd'hui est celle du financement de cette prise en charge. "Un stage coûte en moyenne 8 000 €. Cette somme est en partie payée par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la participation financière obligatoire des participants, mais ce système de financement est fragile. Il faut que l'État, à travers notamment le ministère de la Justice, mette en place un système financement pérenne", indique Michel Bouquet.

Gil LORFEVRE